DATES DE SESSION : Du 12/10/2026 au 16/10/2026
DUREE : 30 heures sur 5 jours

Programme de formation Professionnelle

CACES® R489
Formations Théorique Pratique
Et Tests
Conducteur débutant



Objectif de la formation :
Conduire en sécurité un chariot élévateur à conducteur porté.
En fonction de la catégorie choisie :
Catégorie 1 : Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai .A ≤1,2 M -B > 1,2 M
Catégorie 2 :Chariots à plateau porteur .
Catégorie 3 : Chariot élévateur frontal en porte-à-faux catégorie 3.
Catégorie 4 : Chariots tracteurs (capacité de traction ≤ 25 tonnes)
Catégorie 5 : Chariot élévateur à mât rétractable.
Catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher > 1,20 m)
Catégorie 7 : Conduite hors-production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories.
Se préparer aux épreuves théoriques et pratiques afin d'obtenir le Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté en fonction des catégories pratiques passées.

Public et pré-requis :
Public :
Tout public.
Pré-requis :
-Être âgé au minimum de 18 ans,
-Savoir lire et écrire,
-Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

Démarche et Méthode pédagogique :
Démarche inductive et déductive en fonction des thèmes du programme. Sous groupe en pratique. Méthode affirmative pour la formation théorique générale et active pour la formation pratique.

Validation :
Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des chariots élévateurs à conducteur porté, des catégories examinées.

Modalités d'évaluation :
Le test CACES®, est réalisé selon les exigences de la recommandation R489.
Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.
La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention, d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention, d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :
séances de formation en salle et en entrepôt logistique.
Chariots élévateurs des 6 catégories.
Support de formation en ligne accessible grâce à un login et mot de passe.

La formation sera assurée par un formateur(trice) ayant une expérience significatif dans le métier et ayant reçu une formation pédagogique et technique.
Les tests sont réalisés par un testeur habilité par un organisme certificateur caces®.

Suivi de l'action de formation :
feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Formation théorique :
A - Connaissances générales
B - Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
C - Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
D - Notions élémentaires de physique
E - Stabilité des chariots de manutention
F - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
G - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
H - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Formation pratique :
A - Prise de poste et vérification
B - Conduite et manoeuvres
C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
Répartition de la formation : 40 % de théorie et 60% pratique.

Validation :
Épreuve théorique du CACES® conformément aux modalités

d'évaluation.
Epreuve pratique du CACES® conformément aux modalités d'évaluation.

Durée :

Nombre de catégories	Durée en heure
1 catégorie	18 heures
2 catégories	24 heures
3 catégories	30 heures
4 catégories	36 heures

ASSIFEP FORMATION PROFESSIONNELLE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62 03 80 962 auprès du préfet de région Nord Pas de Calais - N° Siret : 948 332 929 00025